

Sinige

Nom : Sinige
 Prénoms : Michel Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 325
 Classe de mobilisation : 1889

ÉTAT CIVIL.

Né le 27 février 1869 à S^t Georges .canton
 d' Acariève , département de l'Isère .résidant
 à Villeneuve , canton de S^t Jean de B. , département
 de l'Isère , profession de Cultivateur
 fils de feu Jean et de Genevieve Marie , domiciliés
 à Villeneuve , canton de S^t Jean , département de l'Isère

N° 84 de tirage dans le canton de S^t Jean de Bournay

SIGNALEMENT.

Cheveux et , sourcils bruns
 yeux bleus , front ordinaire
 nez moyen , bouche moyenne
 menton large , visage ovale
 Taille : 1 m. 70 cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : générale (1). 3
 militaire (2). _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Services auxiliaires
(Navires)

Compris dans la 6^e partie de la liste du recrutement cantonal. (_____ * portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. Service auxiliaire

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Service auxiliaire

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Service auxiliaire
10^e bat 2^e div
30^e bat de la pied

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.
	attaché à <u>Villeneuve de Mars</u>	

Domicile ou résidence.

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 97

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l _____ du _____ au _____

A accompli une 2^e période d'exercices dans l _____ du _____ au _____

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} novembre 1903
 rattaché à l'activité par suite de la **Mobilisation Générale**

Service de la Réquisition du 5 août au 1^{er} août 1914
 (Service auxiliaire) 1914
 Don de la **Commission** spéciale de l'époque du 21 Nov 1914
1914 Exécution de prospectus maintenu du 9 octobre 1914
 Rappelé à la 1^{re} ligne de service au cours de 12-1914 Un sursis d'appel à la
 suite de l'absence de son nom du 23 juin 1915 au 31 X = 1916 Révoqué du 15-1-1917 au 30-12-1917
 Intégré au corps le dit jour - Détaché dans ses foyers comme
 représentant à Villeneuve de Mars le 1 Mai 1917 - Classé dans **POT**
 - Sursis chas à pied le 30 novembre 1917 - Néant
 Blessures, citations, décorations _____ Néant
 Campagnes d'Allemagne du 5 août 1914
 du 9 décembre 1914 au 22 juin 1918.

(1) Le _____
 (2) L' _____
 (3) Pour le 30 novembre 1918 (Circularité Ministérielle N° _____)
 du 24.11.1911 du 11 novembre 1918 Rayé des
 contrôles le dit jour.

Liberé de toutes obligations militaires par la décision du 26 novembre 1872.
 Tra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 ce auxiliaire.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
		<u>1 NOV 1893</u>	<u>1 NOV 1903</u>	<u>1 NOV 1903</u>
			<u>1 NOV 1909</u>	<u>1^{er} OCTOBRE 1916</u>

Nom : **Sinage**
 Prénoms : **Michel** Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : **325**
 Classe de mobilisation : **1889**

ÉTAT CIVIL.
 Né le **27 février 1869**, à **S^t Georges**, canton _____, département de **L'Isère**, résidant à **Villeneuve**, canton de **S^t Jean de B.**, département de **L'Isère**, profession de **Cultivateur**, fils de **Jean Jean** et de **Genov Marie**, domiciliés à **Villeneuve**, canton de **S^t Jean**, département de **L'Isère**

SIGNALEMENT.
 Cheveux **et**, sourcils **bruns**
 yeux **bleus**, front **ordinaire**
 nez **moyen**, bouche **moyenne**
 menton **ronde**, visage **ovale**
 Taille : 1 m. **70** cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____

N^o **84** de tirage dans le canton de **S^t Jean de Bourmays**

Degré d'instruction : générale (1). **3**
 militaire (2). _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Services auxiliaires (Navices)
 Compris dans la **6^e** partie de la liste du recrutement cantonal. (_____ * portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active. _____

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. _____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. **Service auxiliaire**
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **Service auxiliaire**
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **Service auxiliaire 104^e bat de l'Isère 30^e bat de la pied**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicilié ou R résidant.
de active à	Villeneuve de Mars		

Passé dans la **réserve** de l'armée active le **1^{er} novembre 1893**

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. _____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____

1889-325

et rempli le 21/11/1911 dans ses bureaux

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
novem 1893	novem 1903	novem 1903	novem 1906	1 ^{er} OCTOBRE 1916

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le **1^{er} octobre 1909**
 Libéré du service militaire le **30-11-1916**

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.